



**JÜRGEN HABERMAS, *La Constitution de l'Europe*, Gallimard, traduit par Christian Bouchindhomme, 2012; *Questa Europa è in crisi*, Anticorpi Laterza, traduzione di Carlo Mainoldi, Bari, 2012.**

Jürgen Habermas répond « Plus d'Europe » à la crise de la dette publique européenne qui s'est déchaînée à la suite de la crise bancaire éclatée le 15 septembre 2008 à la banque d'investissement multinationale Lehman Brothers. Les mots qu'il utilise dans la préface de l'édition française sont très clairs : « cette longue crise a le mérite d'avoir enfin mis en évidence une erreur de construction de l'Union monétaire européenne, que beaucoup ont jusque-là ignorée - l'Union n'a pas été dotée de la capacité d'action politique ». Pour bien comprendre la position que Habermas tient sur ces questions d'actualité mondiale et européenne, et pour bien comprendre aussi l'hyperbole allemande par rapport au processus d'intégration européen, il est très utile de lire l'édition française du dernier essai de Jürgen Habermas, parue au début de l'année 2012. En effet, par rapport à l'édition italienne parue à la même date, l'édition française a un contenu beaucoup plus riche et beaucoup plus fidèle à l'édition allemande originale.

L'édition française contient des réflexions à partir de 2008 et jusqu'à 2012 concernant les positions que l'Allemagne, incarnée par sa Chancelière Angela Merkel, a tenu face aux développements de l'Union européenne dès la signature du Traité de Lisbonne en 2007.

La première partie s'appelle de manière très significative « L'Europe de la République fédérale, ou de la perception autocentrée que l'Allemagne réunifiée a d'elle-même ». L'auteur y manifeste son opposition à une Europe qui considérerait comme seul modèle possible le modèle allemand ainsi qu'à une Europe qui se conformerait forcément aux standards économiques que ce pays exigerait des autres sans tenir compte des différences culturelles et économiques de chaque État.

Ensuite, l'auteur étend son regard à d'autres considérations plus générales sur l'intégration européenne et mondiale. En particulier, dans la seconde partie du livre, Habermas s'intéresse à l'étape naturelle qui devrait succéder à l'union monétaire : l'union politique. Cette deuxième partie s'intitule « Sur la Constitution de l'Europe » par référence au fait qu'une nouvelle forme politique ne peut pas naître sans une charte qui en régle les principes fondamentaux. Elle contient un essai sur la Constitution de l'Europe où l'auteur souhaite un nouveau modèle mondial inspiré de l'idée kantienne d'un droit cosmopolitique dans un cadre de paix perpétuelle. Ainsi, au niveau européen, Habermas n'imagine pas une Europe bâtie sur le sable d'un fédéralisme exécutif postdémocratique mais sur une démocratie transnationale légitimée par les peuples européens. En revanche, au niveau mondial, Habermas suggère la nécessité d'un passage de la communauté internationale à la communauté cosmopolitique.

Enfin, dans la troisième partie intitulée « L'utopie réaliste des droits de l'homme », Habermas conclut par des considérations sur les droits fondamentaux de l'homme, sans lesquels on ne pourrait jamais avoir une Constitution démocratique. L'auteur y évoque surtout la conception de la dignité de l'homme dans le cadre onusien afin de démontrer l'existence d'un ordre constitutionnel mondial en cours de développement.

L'ouvrage débute par un entretien avec Thomas Assheuer pour le journal allemand Die Zeit, faite peu après la faillite de Lehman Brothers et quelques jours avant l'élection de Barack Obama. En 2008, l'auteur voyait déjà très clairement le comportement de Madame Merkel, surnommée « le cavalier seul national », qui venait de refuser l'offre de Nicolas Sarkozy pour une réponse européenne unitaire à la crise qui venait d'éclater. Habermas s'était rendu compte avant tout le monde de la gravité de la crise financière et de ses possibles effets sur l'économie réelle et il en soulignait l'injustice sociale. Dans son entretien, il parle d'un scandale politique par rapport au fait que les coûts les plus élevés doivent être supportés, encore une fois, par les groupes sociaux les plus vulnérables et les pays les faibles. Pour traiter ou répondre à cette situation après l'époque Reagan et Thatcher qui avaient soutenu les programmes de l'État social, après l'époque néolibérale de Bush consécutive à la chute du mur de Berlin, après la doctrine Clinton et le New Labour de Blair, Habermas soutient la nécessité d'un nouveau changement de la politique mondiale. Il critique très fortement l'influence que le marché a conquise sur la politique en considérant qu'« on ne peut pas tout privatiser » parce que l'État de droit démocratique a aussi besoin d'un patrimoine de biens publics. Selon lui, il faut imposer au gouvernement de freiner l'érosion de la politique par le capitalisme. En outre, il conteste le Consensus de Washington qui avait proposé la théorie dite « Trickle down », c'est-à-dire l'effet de ruissellement : plus les riches seront riches et plus le bien-être ruissellera jusqu'aux pauvres. Il est certain que, en 2008, cette nouvelle théorie de la « main invisible » du XX<sup>ème</sup> siècle avait déjà démontré son inexactitude, vu que le bien-être s'était distribué de manière très inégale entre les riches et les pauvres. Étant donné que le capitalisme et la politique se fondent sur des principes opposés, Habermas constate que même une réforme des institutions des Nations Unies n'est pas suffisante : il est nécessaire de recentrer la négociation institutionnelle sur les vrais problèmes mondiaux (économie, climat, ressources). Ainsi, l'auteur, en ligne avec son cosmopolitisme kantien, considère qu'une nouvelle politique intérieure mondiale (comme déjà Carl Friedrich von Weizsäcker avait proposé) est possible.

L'essai suivant, « Le sort de l'Europe se joue sur l'Euro », a été écrit en mai 2010 quand, en pleine crise grecque et après l'approbation des Fonds de soutien, le parti de Madame Merkel perdit les élections au Parlement régional de la Rhénanie et du Nord-Westphalie, prise en 2005 après une âpre lutte avec le SPD qui y avait gouverné durant trente-neuf ans. A l'époque déjà, , comme plusieurs politiciens et intellectuels européens (Barroso par exemple, mais d'autres également), Habermas pensait que la solution à la crise était l'Union économique : « il s'agit, écrit-il, au sein d'une zone monétaire qui réunit des économies nationales hétérogènes, d'imaginer une politique économique qui compense les niveaux de développement ». Il considère que la coordination des politiques économiques des États membres est nécessaire pour que l'union monétaire puisse bien fonctionner, parce qu'un renforcement des sanctions n'est pas suffisant pour répondre à une crise financière qui est désormais devenu une crise étatique. Selon lui, cela est dû à la construction d'un système d'institution asymétrique entre une union économique complète et une union politique incomplète.

Le deuxième essai de la première partie s'intitule « Un pacte pour ou contre l'Europe ? ». Il a été écrit en avril 2011 au lendemain de deux événements très importants : la défaite électorale dans le Land du Bade-Wurtemberg, où les conservateurs avaient gouverné depuis sa fondation en 1953, et l'approbation par le Conseil européen du « Pacte pour l'Euro plus » (il s'agit du « Pacte pour la stabilité de la zone euro » par lequel les États membres se sont engagés à adopter des mesures pour la coordination de leur politiques économiques, en particulier pour renforcer la soutenabilité des finances publiques et la stabilité financière, stimuler l'emploi et accroître la compétitivité). Selon l'auteur, il s'agit de deux changements très importants, l'un de la politique interne, l'autre de la politique européenne mais qui, pris ensemble, constituent deux événements qui auraient pu représenter une rupture avec le passé. Le titre de cet essai est donc là encore significatif : après la spéculation contre l'euro qui a duré un an, Habermas se demande si un paquet de dispositions économiques sera suffisant pour arrêter la crise et compléter une union politique laissée au milieu du gué. Habermas sait très bien que ce traité qui, pas par hasard, a été « livré au compte-gouttes dans les pages économiques des journaux », suppose un contrôle de l'Union européenne sur un catalogue de mesures qui touchent des politiques qui traditionnellement relèvent des compétences nationales, telles que les politiques financières, économiques, sociales et salariales. De plus, ce pacte a été adopté par les Chefs d'État et de gouvernement qui l'ont négocié de manière expertocratique, en ayant comme objectif celui de se contrôler réciproquement. Encore une fois donc, une étape discutable, parce que sans aucun processus démocratique, de l'intégration européenne, a été entreprise. A cet égard, ni les partisans de l'euro, ni les eurosceptiques – parmi lesquels, Habermas le rappelle, figure Angela Merkel – n'ont été satisfaits. En effet, les uns ont cru que cet ordolibéralisme pouvait amener à la construction politique, les autres se sont obligés à contrecœur à faire un pas en utilisant cependant, comme parachute, la méthode ouverte de coordination, qui apparaissait moins envahissante puisque cette méthode se base sur des normes de *soft law*. En réalité, Habermas se demande où est la place de la démocratie dont l'absence est le grand vice de la construction européenne. Il parle, à juste titre, de droits octroyés à une Commission qui peut contrôler les budgets des États membres avant les décisions des Parlements nationaux. Cette mauvaise méthode de négociation au niveau des chefs d'États et de gouvernement pourrait causer une crise de légitimité dans la mesure où les dispositions qui seraient prises au niveau de l'Union européenne resteraient sans effet dans le droit national.

La seconde partie du livre qui traite de la Constitution européenne s'ouvre avec un essai, intitulé « La crise de l'Union Européenne à la lumière d'une constitutionnalisation du droit international », où Habermas s'inspire de la vision kantienne d'une constitutionnalisation du droit international, imaginant un état de droit cosmopolitique qui puisse amener à une société mondiale politiquement constituée, à la base de laquelle il y aurait l'Europe. Dans un contexte où, à cause de la crise de la dette et des banques, tant la dimension politique que la force humanisante et civilisatrice du droit démocratique ont été perdues de vue, Habermas indique les voies pour sortir de cette impasse ; d'une part, la transnationalisation de la souveraineté populaire, sous la forme d'une fédération démocratique d'États nationaux, permettant la soumission des États nationaux au droit supranational, d'autre part, le partage du pouvoir constituant entre les citoyens de l'Union et les « États constituants », désignés par leur peuple pour la fondation d'une entité supranationale commune. Il s'agit là de la réponse de Habermas à la thèse du « no demos », forgée par Joseph H. Weiler pour qualifier les réserves émises par le Tribunal constitutionnel sur la conformité du Traité de Maastricht avec les principes constitutionnels allemands. Selon cette thèse, il n'existe pas de « peuple européen » et une union politique n'est donc pas possible.

Au contraire, Habermas, qui croit au projet Europe, s'intéresse à la question de la légitimité à ce moment du développement européen pour vérifier la capacité d'action politique d'une Europe qui a désormais fait la plus longue partie du chemin grâce au Traité de Lisbonne. A cet égard, Habermas soutient que l'Europe d'aujourd'hui est le résultat d'un plus large processus qui amènera au cosmopolitisme mondial. Le fédéralisme exécutif, qu'Habermas considère insuffisant, devrait laisser place à une vraie Union politique qui serait démocratique, c'est-à-dire où il y ait des processus démocratiques établis par les mêmes membres. L'expression fédéralisme exécutif a été forgée par les représentants du Québec pour critiquer le détournement du principe fédéral opéré tant par le gouvernement fédéral que par les gouvernements provinciaux lorsqu'ils essayèrent d'ignorer les Parlements grâce à un recours excessif à des décisions collégiales. Angela Merkel e Nicolas Sarkozy ont tenté de la même manière de transformer ce fédéralisme exécutif en une domination intergouvernementale du Conseil européen. Cette stratégie risque d'affaiblir l'autorité des Parlements nationaux qui exécutent des décisions sans prendre part au processus décisionnel. Cependant, il existe une alternative, continuer sur la voie de la ratification juridique de l'Union Européenne. S'il y a une solution, c'est celle d'associer tous les citoyens au processus de décision politique et d'avoir recours, d'une part, au principe majoritaire pour l'adoption des décisions et, d'autre part, au principe délibératif pour former les opinions. Contre les eurosceptiques Habermas défend très fortement la souveraineté du peuple qui peut être considérée comme l'autre face de la souveraineté étatique - comme le revers, écrit-il - parce que la souveraineté étatique se fonde sur le libre arbitre, celle du peuple se fonde sur la liberté légale qui garantit à tous les citoyens les mêmes libertés. Au contraire de la théorie de la Constitution de Carl Schmitt - qui exacerbe la démocratie jusqu'à arriver à la plebiszitäre Führerdemokratie, Habermas pense que « les citoyens peuvent en quelque sorte se regarder comme les membres d'un collectif politique agissant en commun ». Le sujet abordé ici est la garantie des droits fondamentaux dans l'évolution-intégration européenne. Traditionnellement cette tâche a été confiée aux États nationaux. Mais qu'arrivera-t-il après le transfert des compétences étatiques aux institutions supranationales ? Habermas répond qu'un tel transfert garantira un pouvoir constitutionnel, « si, et seulement si, il laisse le processus démocratique intact ». Pour atteindre ce but, il faut introduire deux innovations : la primauté du droit supranational sur le droit national du monopole de la force et la division du pouvoir constituant entre les citoyens de l'Union et les peuples européens. Selon lui, il est nécessaire que l'Union européenne abandonne la structure gouvernativo-bureaucratique, pour prendre la voie de la démocratie. Mais quelle forme devrait-elle prendre ? Celle d'un État fédéral ou d'une Fédération d'États ? Tout d'abord, Habermas indique trois pierres angulaires indispensables à la construction d'un système d'action politique : la communautarisation démocratique de personne juridiques libres et égales ; l'organisation de capacités d'action collectives ; l'existence d'un médium d'intégration, d'une solidarité civique qui peut s'inscrire dans un cadre supra-étatique, et qui est nécessaire à la formation d'une volonté politique commune et à l'émergence d'un pouvoir (Macht) démocratique et à la légitimation de l'exercice du pouvoir (Herrschaft). L'exercice de ce pouvoir politique aura un effet non seulement de rationalisation, mais aussi d'humanisation civilisatrice (parce que le droit imposé démocratiquement a des vertus humanisantes et civilisatrices). En rappelant Luhmann, il évoque ce « couplage » (né avec l'État même) entre droit et politique. Le pouvoir politique prend les formes du droit, parce-que le droit a été utilisé, d'une part, pour l'organisation de la société, et, d'une autre part, pour la légitimation du pouvoir. Après la sécularisation du pouvoir étatique et la positivisation du droit, la juridicisation démocratique de l'exercice du pouvoir politique conduit à

la perte du caractère autoritaire du pouvoir et à cette tendance à l'humanisation civilisatrice, regardée avec défiance par Carl Schmitt qui, au contraire, soutient le cœur autoritaire de l'exercice du pouvoir, c'est-à-dire une « substance » du « politique » comme capacité à s'affirmer sans aucun obstacle. Selon l'auteur, ce processus d'humanisation concerne tant les rapports internes entre l'État et ses citoyens, que les relations internationales entre les États. Ce processus devient plus évident après la Seconde Guerre mondiale lorsque, à la suite de l'échec de la Société des Nations, on assiste à la naissance de l'ONU et au début de la construction européenne. On contribue ainsi à une « domestication de la violence interétatique » accompagnée par « une pacification des États » qui s'accomplissent en particulier grâce à l'intégration européenne. Ce processus devrait s'achever par la transnationalisation de la souveraineté populaire sous la forme d'une fédération démocratique d'États nations ».

À côté de la question démocratique se pose celle de la légitimité, sans laquelle on ne peut concevoir qu'un système anti-démocratique. Aujourd'hui, l'Union européenne peut être comparée à l'Amérique du Nord de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, lorsque Madison affronta la même question, c'est-à-dire si une fédération d'États membres à Constitution démocratique peut remplir les conditions de légitimité sans subordonner le niveau national au niveau fédéral. Madison résolut le problème en considérant que l'ensemble des États membres ne peut décider de la construction fédérale qu'en procédant à l'unanimité et que c'est la Constitution qui doit régler les conflits entre les institutions des deux niveaux sans prééminence de l'un ou de l'autre. Cela étant, Madison se trouvait au début de l'expérimentation du modèle fédéraliste, alors que l'Europe peut prendre en exemple les États fédéraux qui se sont donnés la forme d'États nationaux. Aujourd'hui, l'Europe reste – même dans les formules utilisées dans les Traités constitutionnels – une communauté supranationale, formellement légitimée de manière démocratique. Cependant, il est encore nécessaire que la communauté internationale des États se transforme en communauté cosmopolitique des États et des citoyens du monde, à travers la transformation de l'ONU en institution supranationale, dotée de sa propre Constitution, qui s'occuperait de la paix et des droits de l'homme.

À propos des droits de l'homme, Habermas conclut avec une troisième partie intitulée « La conception de la dignité humaine et l'utopie réaliste des droits de l'homme ». Dans cette troisième partie, il établit un lien indissociable entre les droits de l'homme et la dignité humaine. Habermas y soutient l'hypothèse selon laquelle la dignité humaine serait « une sorte de façade derrière laquelle se loge une pluralité de phénomènes différents, tout en étant, néanmoins, la source morale à laquelle tous les droits fondamentaux puisent leur teneur ». En effet, la dignité joue un rôle fondamental dans la formation morale et juridique des droits de l'homme qui peuvent déboucher, selon Habermas, vers une utopie concrète. Ainsi, tout d'abord, Habermas évoque un concept généalogique de la dignité humaine. Selon lui, la dignité humaine aurait renforcé la lutte pour la tutelle des droits fondamentaux précisément à partir des expériences qui l'ont blessé. C'est pourquoi les Constitutions démocratiques reconnaissent que les droits humains, politiques et sociaux trouvent leurs origines dans une morale universelle inspirée de la dignité humaine. Ensuite, il défend cette explosivité politique, tant à l'égard de ceux qui rejettent les droits de l'homme, qu'à l'égard de ceux qui prétendent les radicaliser, mais surtout il souligne la possible concrétisation de cette théorie par rapport à l'extension/développement/évolution que ces droits ont eu à partir de la Révolution française, lorsqu'il y avait encore une distinction entre droits de l'homme et droits du citoyen, jusqu'à leur reconnaissance à l'échelle mondiale avec la Déclaration universelle de droits de l'homme de 1948 adoptée au sein de l'ONU. En particulier, Habermas souligne

le risque d'un système mondial inachevé, c'est-à-dire partiellement institutionnalisé, où le Conseil de Sécurité – institution qui n'est pas représentative ? tout à fait représentative – décide des interventions pour la défense des droits humains de manière totalement arbitraire et impartiale ; où les guerres s'appellent légales à la place de justes puisque elles prennent la forme de mesures de police planétaire ; où les Pays qui interviennent dans les guerres humanitaire cachent des intérêts impérialistes ; où les politiques des droits de l'homme des gouvernements créent de plus en plus de dyscrasies entre les droits humains et la démocratie. Contre le réalisme de ces considérations, dont Schmitt a été le premier théoricien, Habermas affirme un autre réalisme : celui des nouvelles frontières des droits humains, qui ont pénétrés presque dans toutes les régions du monde, en vertu de cette seule morale universelle qui, en liant intimement la dignité aux droits, enchaîne aussi la morale avec le droit, condition indispensable des systèmes politiques les plus démocratiques. Enfin, l'auteur conclut en considérant que cette tendance conduit inévitablement à l'avènement d'une société mondiale politiquement constituée parce que la sauvegarde de ces droits est impossible sans un ordre cosmopolitique. Par conséquent, il serait donc nécessaire d'abandonner la société internationale pour se transformer dans une société cosmopolitique qui prévoient la constitutionnalisation des droits de l'homme. Alors le projet global sera accompli.

Face à l'enchaînement des crises politiques et sociales qui intéressent le monde entier, les considérations d'un philosophe comme Habermas pourraient être la boussole des politiciens. Ceux-ci sont responsables, premièrement, d'avoir creusé les profondes inégalités et insécurités sociales malgré les gouvernements ont pu se réfugier de la crise de légitimation en faisant monter en flèche l'endettement des États. Mais, depuis le 2008, la crise financière a mis un coup d'arrêt à ce mécanisme, en créant aussi des citoyens plus conscients, qui en Angleterre, en Espagne et, désormais en Italie aussi, représentent un danger pour la paix sociale. Les politiciens devraient lire ses critiques aux politiques d'austérités qui ne peuvent pas se marier à aux politiques sociales et qui devaient combattre les déséquilibres entre les impératifs du marché et la capacité de régulation de la politique. Ses solutions ont pour objectifs de construire un ordre mondial fondé sur la justice et la morale d'un droit universel, dans lequel s'insérerait un système européen intégré politiquement. Donc une Constitution mondiale et une Constitution européenne dans un cadre de limitation du pouvoir qui ne peut plus écraser les droits humains. Une lutte que le constitutionalisme a déjà vaincue contre le pouvoir politique, mais qu'il faut gagner aujourd'hui contre le pouvoir économique. Fédéralisme des États nationaux et société cosmopolitique, contre tous ceux qui souhaitent freiner ces intégrations (européen et mondiale) pour défendre leurs propres privilèges : la suprématie économique et la puissance géopolitique. C'est-à-dire l'Allemagne et les pays du Conseil de Sécurité qui, malgré le développement de nouveaux rapports de force au plan mondial (l'axe mondial de la puissance s'est désormais déplacé entre États-Unis et Asie dans l'Océan Pacifique), cherchent à freiner ce phénomène.

L'alliance Sarkozy-Merkel appartient désormais au passé et la nouvelle entente Monti –Hollande (qui en juin de cette année a produit ses premiers fruits) laisse à l'écart la Chancelière. Habermas a donc raison si il n'est pas le seul, tant en Europe qu'en Allemagne. Tout le monde en Italie rappelle la lettre du 6 juin 2012 signée par Giuliano Amato, Emma Bonino, Barbara Spinelli et d'autres et adressée au Corriere della Sera. Ces importantes personnalités en appellent à la gouvernance européenne pour dire à quel point une Europe politique est désormais nécessaire (l'article s'appelle en effet « L'élan nécessaire à une Europe Politique », *La spinta necessaria a un'Europa politica* »). En Espagne, le mouvement

indépendantiste catalan déploie ses drapeaux à côté de ceux de Bruxelles. Le Frankfurter Allgemeine Zeitung a écrit un article intitulé « Mehr Europa ». Mais tous les gouvernements manquent de courage, entre les Agences de notation qui les déclassent et les citoyens qui ne les reconnaissent plus comme légitimes. Ils doivent se rappeler, que, à Philadelphie en 1787, la Confédération se transforma en Fédération pour résoudre les manques démocratiques et institutionnels et le surendettement des États nationaux. L'analogie avec l'Europe est évidente. Au lieu de cela, les gouvernements gesticulent par leur impuissance et continuent à adopter traités et pactes décidés à huis clos, sans que ni les citoyens, ni même les Parlements nationaux, puissent y participer démocratiquement. C'est la seule voie de sortie possible. D'ailleurs Schmitt aussi, dans sa « Théorie de la Constitution », voyait dans l'État fédéral homogénéisé la résolution des antinomies de la confédération. Habermas symbole de ce courant de pensée, cependant il peut s'écrire plutôt à la sphère cosmopolitique kantienne de la paix perpétuelle et à celle du constructivisme social en politique internationale.

Comme Habermas en France, Sartori en Italie a saisi la possibilité de crier, dans son dernier essai « Il diritto di avere diritti », la nécessité d'avoir plus de démocratie en Europe, puisque c'est seulement quand les citoyens se voient reconnaître leur propres droits, qu'ils légitiment les gouvernements. Et c'est dans cette direction que le Traité de Lisbonne a élevé la Charte européenne des droits fondamentaux au niveau des autres Traités constitutifs. Mais il reste encore beaucoup à faire .

Ilenia Bernardini